



Modalités de fonctionnement du cashback⁽¹⁾ achat Orange et du cashback⁽¹⁾ facture Orange

Cashback achat Orange

Avantage valable jusqu'au 07/10/2020 inclus et prolongé jusqu'au 30/06/2021

1. Principe

Si vous êtes client Orange Bank et que vous avez **souscrit à la carte Visa Premium⁽²⁾**, vous bénéficiez du **cashback achat Orange: 5% du montant TTC de vos achats d'équipements Orange payés avec votre carte bancaire ou votre paiement mobile⁽³⁾**. Orange Bank vous sont remboursés sur votre compte bancaire Orange Bank.

Cet avantage est :

- valable depuis le 4 juillet 2019 pour les achats payés par carte bancaire Orange Bank et depuis le 29 juillet 2019 pour les achats réglés par paiement mobile Orange Bank,
- valable à compter du 9 avril 2020 pour les achats réalisés en boutique Mood par carte bancaire ou paiement mobile Orange Bank,
- valable quel que soit le canal de souscription de la carte Visa Premium (sur l'appli Orange Bank, sur le site orangebank.fr, en boutique Orange, ou en agence Groupama),
- accessible dès la personnalisation du code secret de la carte Visa Premium.

2. Fonctionnement du cashback achat Orange

- Suite à un paiement par carte bancaire :

Au moment d'un achat Orange éligible payé par carte bancaire, vous recevez à titre indicatif un message⁽⁴⁾ pour vous informer du montant de cashback que vous allez recevoir.

Il sera ensuite **versé sur votre compte bancaire Orange Bank** quelques jours après votre achat et sans action de votre part, au moment du débit réel de l'achat sur votre compte (c'est-à-dire de sa comptabilisation).

Vous pouvez vérifier si votre achat Orange a réellement été débité depuis votre espace client Orange Bank. Dans votre liste d'opérations, sélectionnez l'opération concernée pour consulter son détail :

- Si à la ligne « Date débit », il est écrit « En attente », cela signifie que votre achat n'est pas encore réellement débité.
 - Si à la ligne « Date débit » il y a une date, c'est que votre achat a été comptabilisé et donc réellement débité.
- Suite à un règlement par paiement mobile :

Au moment d'un achat Orange éligible réglé par paiement mobile, vous recevez un message⁽⁴⁾ pour vous informer du montant de cashback versé sur votre compte.

Il est versé sur votre compte bancaire Orange Bank dès le paiement de votre achat et sans action de votre part.

3. Les achats éligibles au cashback achat Orange

Vos achats Orange payés avec votre carte bancaire Orange Bank sont éligibles au cashback uniquement s'ils sont réalisés, en France Métropolitaine, à la Réunion et à Mayotte :

- en boutiques Orange et en boutiques Mood,
- sur internet uniquement sur les sites suivants : orange.fr, sosh.fr, reunion.orange.fr, sosh.re,
- auprès du service client Orange par téléphone.

Vos achats Orange réglés avec votre paiement mobile Orange Bank sont éligibles au cashback uniquement s'ils sont réalisés en France Métropolitaine, à la Réunion et à Mayotte, en boutiques Orange et en boutiques Mood.

Le cashback n'est **pas applicable** sur les achats Orange suivants, payés par carte bancaire ou réglés par paiement mobile :

- Le paiement de votre abonnement téléphonique (fixe ou mobile) ou internet (fixe ou mobile) Orange ou Sosh,
- L'achat de cartes ou recharges prépayées.

En outre, le cashback n'est pas applicable sur les achats Orange suivants, payés par carte bancaire :

- Les achats effectués dans une boutique des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) ou de Guyane
- Les achats sur les sites caraibe.orange.fr, soshcaraibe.fr

Le montant du cashback est **plafonné à 100€** maximum TTC par achat.

4. En cas de remboursement de l'achat Orange

Si votre achat Orange est remboursé⁽⁵⁾, le montant du **cashback préalablement versé sera annulé** et débité de votre compte bancaire Orange Bank.

En cas de remboursement partiel de vos achats (ex : remboursement d'un seul achat sur deux achats figurant sur une même facture), le montant du cashback correspondant à l'achat qui vous a été remboursé sera débité de votre compte bancaire Orange Bank.

Cashback facture Orange

Avantage valable jusqu'au 30/06/2021 inclus

1. Principe

Si vous êtes client Orange Bank et que vous avez **souscrit à la carte Visa Premium⁽²⁾**, vous bénéficiez du **cashback facture Orange : 5% du montant TTC des factures Orange prélevées sur votre compte bancaire Orange Bank vous sont remboursés sur ce même compte, dans la limite de 3€ par mois.**

Cet avantage est :

- valable à partir du 9 avril 2020 pour les factures Orange prélevées sur votre compte bancaire Orange Bank à compter de cette date, peu importe la date de domiciliation de ces factures sur votre compte,
- valable quel que soit le canal de souscription de la carte Visa Premium (sur l'appli Orange Bank, sur le site orangebank.fr, en boutique Orange ou en agence Groupama),
- accessible dès le prélèvement effectif⁽⁶⁾ des factures Orange sur votre compte bancaire Orange Bank.

2. Fonctionnement du cashback facture Orange

Au moment du prélèvement des factures Orange (par prélèvement ou TIP SEPA), 5% du montant de ces factures vous sera remboursé, dans la limite de 3 € par mois. Ce montant est **versé sur votre compte bancaire Orange Bank**, sans action de votre part, au moment du débit réel de votre facture Orange sur votre compte.

Le cashback n'est **pas applicable** sur les factures Orange payées par carte bancaire.

3. Les factures éligibles au cashback facture Orange

Les factures Orange éligibles au cashback sont :

- Les factures concernant un abonnement téléphonique (fixe ou mobile) Orange.
- Les factures concernant un abonnement internet (fixe ou mobile) Orange.

Ces factures doivent être effectivement prélevées sur votre compte bancaire Orange Bank.

Ces factures sont éligibles au cashback uniquement si elle concerne un abonné Orange internet ou téléphonique (fixe ou mobile) en France Métropolitaine et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer à l'exception de Saint Martin et Saint Barthélemy.

Le montant du cashback est **plafonné à 3 € maximum TTC** par mois glissant⁽⁷⁾

(1) Remboursement (2) Carte payante délivrée après accord d'Orange Bank et personnalisation du code secret dans les 30 jours suivant la souscription. Cotisation selon conditions tarifaires en vigueur sur orangebank.fr. (3) Paiement par mobile, soumis à conditions, nécessitant le téléchargement de l'application Orange Bank disponible uniquement sur Android et iOS et réservé aux détenteurs d'un compte « Nouvelle offre Orange Bank » disposant d'un équipement mobile compatible (Android 5.0 ou supérieur avec une version de l'application Orange Bank supérieure ou égale à 2.6.0 et un compte Google, ou iPhone 6 ou supérieur avec iOS 9 ou supérieur et un compte iCloud). Service émis et opéré en France métropolitaine et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer par Wirecard Bank AG (Einsteinring 35, 85609 Aschheim, Allemagne – n° d'enregistrement HRB 161178) sur le réseau Visa, en partenariat avec Orange Bank et sous licence Visa (marque déposée de Visa Inc). Android, Google et Google Pay sont des marques déposées de Google Inc. Apple, Apple Pay, Apple Wallet, App Store, iCloud, iOS, iPhone et Touch ID sont des marques déposées d'Apple Inc. Voir conditions et modalités sur l'Appli Orange Bank et sur orangebank.fr. (4) Sous réserve de disponibilité. Les messages reçus ne peuvent servir de preuve pour réclamer le montant de cashback⁽¹⁾ indiqué. Par exemple, il peut exister un écart au centime près entre le montant indiqué dans le message et le montant effectivement versé sur votre compte bancaire. C'est le montant versé sur votre compte qui fait foi. Il peut également arriver que le message soit envoyé alors que le paiement a été rejeté. Dans ce cas, aucun cashback⁽¹⁾ ne sera versé au client puisque l'achat n'a pas eu lieu. (5) Selon conditions contractuelles ou réglementations applicables. (6) Par prélèvement effectif, on entend prélèvement effectivement débité sur le compte bancaire. (7) Le point de départ du calcul du mois glissant est le 9 avril 2020.

Orange Bank - SA au capital de 747 775 712€ - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Orias n°07 006 369 (www.orias.fr). Mandataire d'assurance exclusif de Mutuaide Assistance et de Groupama Paris Val de Loire. Orange peut commercialiser les produits et services bancaires d'Orange Bank, en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement, ainsi que les produits et services d'assurance de Groupama, en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance exclusif d'Orange Bank. Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris - Orias n°13 001 387. Générale de Téléphone peut commercialiser les produits et services bancaires d'Orange Bank en tant que mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement exclusif d'Orange, ainsi que les produits et services d'assurance de Groupama en tant que mandataire d'intermédiaire d'assurance exclusif d'Orange Bank. Générale de Téléphone, SA au capital de 37 962 376 euros, 50 avenue du

Président Wilson 93200 Saint Denis, 437 723 844 RCS Bobigny – Orias n°120 678 71. Les produits et services bancaires d'Orange Bank peuvent également être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.